

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 7 du 30 avril 2003

Spécial Comptes-Rendus

Sommaire

Comptes-rendus	pages
Du CTPC du CNRS	2 & 3
De la section 29 du Comité National (session de printemps)	3 à 6
Motion de la section 27 du Comité National	6

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire du CNRS du 25 mars 2003

En préambule à la séance et à la demande des Organisations Syndicales, un petit point sur le budget du CNRS. Mme Berger confirme tous les chiffres qui ont été publiés. Entre les annulations d'AP, de CP, les gels par rapport à la loi de finances 2003, les reports piqués, c'est un peu confus.

Les chiffres ont été exposés de nouveau au Conseil d'Administration du CNRS du jeudi 27 mars (reportez-vous au compte-rendu de Jacques AUDIN, élu SNTRS-CGT).

1) Les contours des sections du Comité national :

Rien de bouleversant dans les modifications proposées qui ont paraît-il fait l'objet d'un débat dans les sections et qui ont reçu l'avis favorable du Conseil scientifique du 4 Mars 2003. L'avis du CTP porte sur la liste des sections et leurs intitulés, objets de l'Arrêté ministériel. La description des mots clés définissant le contour de chaque section du Comité national est encore susceptible de quelques évolutions. Nous sommes seulement intervenus sur l'existence de la section 41 et le souhait de la voir évaluer l'activité des services. Réponse de la Directrice Générale : la section 41 existe toujours. Sur l'évaluation des services, nous avons obtenu la même réponse que d'habitude. A chaque fois que l'on parle du rôle d'évaluation des collectifs de travail par le Comité National, personne ne comprend ce qu'on dit (ou fait semblant de ne pas comprendre). Pour les autorités, le Comité National, c'est juste pour évaluer l'activité des chercheurs. C'est ce qui ressort des réponses de la Directrice générale. C'est la même chose en ce qui concerne la disparition de la section 42 que nous avons regretté. D'après la Direction du CNRS, il n'y a pas de raison de la maintenir puisque l'activité de valorisation des chercheurs est reprise dans les sections ordinaires. La nécessité d'évaluer les activités des services divers d'Information Scientifique et Technologique paraît incompréhensible à nos directions (ça fait 30 ans que ça dure). Sur le devenir des Commissions Interdisciplinaires (C.I.D.), la Direction répond qu'on n'y touche pas pour le moment, on laisse finir le mandat actuel et on revoit éventuellement après l'élection d'un nouveau CN. La CFDT et la CGC ont regretté qu'il n'y ait pas assez de multidisciplinarité.

Résultat du vote : Pour : 19 , Contre : 0 , Abst : 1 (SNIRS-CGC).

2) Projet de Décret sur la dérogation à la limite d'âge pour les CR2 :

Le projet de décret permettra aux doctorants nés en 1971 et après de postuler à des concours CR2 en 2004 et 2005. En 2006, la limite d'âge redeviendra stricte à 31 ans. Tout le monde a regretté le fait que ce décret sorte trop tard. Il ne peut pas s'appliquer pour les concours 2003 déjà ouverts. Et il ne répare pas l'injustice faite en 2002. Mme Berger nous jure ses grands dieux que le point de blocage n'a pas été le CNRS.

Résultat du vote : Contre : 4 SGEN-CFDT (le décret sort trop tard et il entraîne une nouvelle injustice pour les plus jeunes qui seront en concurrence avec des candidats ayant des dossiers de CR1).

Pour : 2 SNCS-FSU, 2 SNTRS-CGT, 1 SNIRS-CGC, 1 SNPTES-UNSA + 6 représentants de l'Adm.

Abstention : 1 représentant de l'Adm (Liliane Flabbée)

Refus de vote : 3 représentants de l'Adm (J. Bernard, A. Lechevallier, S. Moreau).

Nous avons regretté que le projet de décret ne nous ait pas été soumis plus tôt et qu'il soit mal conçu, mais nous avons quand même voté pour ce texte car nous avons été demandeur de ce décret. Nous avons rappelé notre conception d'un recrutement de chercheurs jeunes, juste au niveau de la thèse (rappel des réflexions du dernier congrès du SNTRS-CGT).

3) Transformation de la Délégation à l'IST en Direction de la Communication :

Notre intervention : pas de contestation de la nécessité d'avoir une DirCom au CNRS mais nécessité d'avoir aussi une politique d'information scientifique, pas seulement en direction des non scientifiques, mais aussi pour les besoins propres de la recherche. Nous avons dénoncé la longue dégradation depuis 1982. A l'époque, la DIST était un Département du CNRS à part entière au même titre que la Chimie ou SDV. L'INIST est une pièce maîtresse du dispositif d'IST au CNRS mais il ne peut pas être le seul. C'est regrettable qu'il n'y ait plus aucun lieu pour définir une politique d'ensemble en matière d'IST. Tous les autres représentants des personnels (ou presque) ont soutenu ce point de vue. Beaucoup souhaiteraient qu'il y ait aussi une DIST. Mme Berger répond à coté en disant qu'elle ne souhaitait pas multiplier les directions. Encore une fois, elle ne comprend pas la question (ou fait semblant). A force on s'habitue !

Résultat du vote (qui traduit un enthousiasme délirant) :

Pour : 11 (1 SNIRS-CGC + 10 adm)

Contre : 0

Abst : 6 (2 SNTRS-CGT + 4 SGEN-CFDT)

Refus de vote = 3 (2 SNCS-FSU + 1 SNPTES-UNSA)

4) Présentation de diverses informations :

a) circulaire sujétions et astreintes :

Le projet soumis au CTP l'année dernière a été censuré sur certains points par le Contrôleur financier. Le texte final est paru dans le Bulletin Officiel du CNRS n° 4 d'avril 2003.

Le texte s'applique au 1^{er} avril 2003 : les laboratoires devront s'être dotés d'un règlement intérieur conforme à l'ARTT CNRS pour que les agents en bénéficient.

A noter que nous avons eu aussi le projet d'Arrêté devant réglementer le Compte-Epargne-Temps (il doit être mis à l'ordre du jour du CTP ministériel, ce qui n'a pas encore été le cas).

Les mêmes réserves que pour les astreintes et sujétions devraient s'appliquer aux unités pour la mise en place du C.E.T.

Dans quelques semaines, le CNRS devrait réunir les organisations syndicales pour parler des primes des informaticiens, des primes de technicité, des astreintes et sujétions pour chercheurs....

b) bilan campagne recrutement ITA 2002 :

833 postes ouverts au recrutement

376 concours organisés

Nombre de candidats : 12 060 (25 187 candidatures)

Nombre de candidats CNRS : 800 dont 327 titulaires et 473 non titulaires (1592 candidatures)

Lauréats : 818 sur liste principale, 1 037 sur liste complémentaire

Agents CNRS lauréats : 332 (207 liste principale et 125 liste complémentaire),

dont 98 titulaires et 234 non titulaires (d'après le CNRS il s'agirait essentiellement de CDD 10 mois "pré-concours").

Nominations : 714 sur liste principale (dont 142 agents CNRS non-titulaires et 31 agents CNRS) et 77 sur liste complémentaire (dont 15 agents CNRS non-titulaires et 2 agents CNRS)

Concours infructueux : 9 (10 postes) : pas de candidats admissibles ou pas de lauréats

Concours semi-infructueux : 4 (15 postes pourvus sur 20 postes prévus)

Demandes d'équivalence : 2 036 dossiers examinés, avec 57 % d'avis favorable

Au titre des diplômes : français (785 dossiers, avec 65% d'avis favorable), étrangers (454 dossiers, avec 83% d'avis favorable).

Au titre de la qualification professionnelle : 797 dossiers, avec 34 % d'avis favorable.

Quelques informations sur les jurys 2002 : total 432

Concours externes : 376

Concours internes : 43

Examen de sélection professionnelle : 13

Parité des jurys : Présidents 23 % de femmes ; membres des jurys 32 % de femmes

Participation des élus C (sur les 126 élus pouvant siéger) : 112 appelés à siéger

La participation des 112 élus C appelés à siéger varie de 1 jury à 14 jurys !

Nous avons dénoncé cette " professionnalisation ". Selon le CNRS, elle serait difficilement évitable : peu d'élus ingénieurs de recherche pouvant siéger avec compétence dans certains jurys de recrutement d'IR

c) campagne NOEMI 2002 :

Nous avons droit à six pages de tableaux. En résumé : pour 788 postes affichés en NOEMI, 247 mobilités réalisées (soit un taux de satisfaction de 31%). Il est de 51% dans la BAP " gestion scientifique et technique ", de 34 % en " documentation, édition et communication ", mais seulement de 12 % en " chimie " et 6% en " SHS ".

65 % des mobilités ont été effectuées au profit de la Province. 42 % des postes NOEMI ont fait l'objet de concours externes 2003 et 22% des postes NOEMI sont " sans suite ".

d) concours "Sapin" 2002 (résorption des emplois précaires) :

Les concours spécifiques sont ouverts depuis le 11 avril 2003 (voir <http://www.cnrs.fr>). Le CNRS craint un faible nombre de candidats remplissant l'ensemble des conditions imposées. Il a préféré n'ouvrir que 50 postes et " réserver " 35 postes pour une future campagne de recrutement. Le rapport différent (postes ouverts/ précaires recensés) selon les régions s'expliquerait par le nombre de postes obtenus par le CNRS par corps (50 postes = 16 IE, 13 AI, 15 T, 6 AJT).

Une fois de plus nous ne pouvons que constater que ces concours SAPIN sont inadaptés à la résorption de la précarité au CNRS.

4) Questions diverses :

Le SNCS rappelle que l'avis d'évaluation d'un chercheur par sa section du Comité national doit lui être adressé directement (son directeur de laboratoire devant recevoir une copie). L'entretien consécutif à cet avis (entre le chercheur et son directeur de labo) ne doit pas donner lieu à relevé de conclusions écrit.

Voilà, encore un CTP de passé. Nous en avons connu de plus palpitants.

Les représentants du SNTRS-CGT au CTP CNRS :

Bernard BLANC, Jocelyne LEGER



SECTION 29 du Comité National

(Fonctions mentales - Neurosciences intégratives - Comportements)

COMPTE-RENDU de la Session de « printemps » du 31/3 au 3/4/2003

I – Politique scientifique.

- B. Pau, Dr. SDV
- J.-M. Hombert, Dr SHS
- *Motions : budget, délégations, rapports d'évaluation chercheurs*

II - Evaluation des Unités de Recherche.

- Examen des demandes de renouvellement et de création (29 en principale)
- Examen des labos ou équipes (29 en secondaire)

III - Evaluation de l'activité des chercheurs.

- Egalité hommes - femmes, examens à 2 ans, autorisations à concourir, reconstitutions de carrières,... médailles
- Accueils en délégation et mise à disposition

IV – Calendrier 2003.

NB : sauf mention contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Adoption du **procès verbal** de la session d'automne 2002.

- Remplacement de Jean-René Cazalets : le poste de CR laissé vacant est pourvu par Nicolas VIBERT.
- Représentants à la **commission électorale** pour le renouvellement du Comité National : M. Denis et B. Poucet.
- Information par nos représentants en CID 45 : données statistiques sur l'origine des candidats auditionnés, qui mettent en évidence une faible mobilité inter-départements, une bonne représentation des sections principales de la CID (7, 29 et 34), et une moindre proportion de femmes en CR1 et DR2. Les jurys ont été surchargés (91 candidats en 2 jours).

I – POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Bernard PAU (Directeur Scientifique du Département SDV)

- Budget : 70 M€ ont été prélevés sur les fonds propres du CNRS pour préserver le budget 2003.

Fin décembre 2002, 30 M€ ont été annulés sur les crédits non consommés (9,3 %) ; ceci se traduit par 5 M€ pour SDV. Pour trouver cette somme, SDV a annulé 1,2 M€ d'investissements, 0,9 M€ sur des actions engagées, les actions « jeunes équipes » et inter-EPST et a dû prélever 5 % sur les budgets 2003 de chaque labo.

Par mesure de précaution, et pour tenir compte de la décision du gouvernement de geler 30 % des crédits (réserve, innovation), seuls 80 % des budgets 2003 ainsi amputés ont été notifiés aux unités. Les investissements, les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et les IFR supporteront le gel en priorité ; ceci implique que le dégel sera attribué intégralement aux labos (*le dégel a été annoncé le 9 avril par la Ministre de la Recherche*).

Jean Pailhous insiste sur la nécessité d'être tonique sur la bataille [des crédits], car ce n'est pas encore joué. Chaque membre du Comité National sera appelé à participer à une réunion plénière extraordinaire le 30 juin, à la Maison de la Chimie à Paris.

- Objectifs 2004 : priorité SDV (biomédical, cancer), STIC et SDU (Sciences de l'Univers, Environnement). On assiste à une radicalisation de la fixation d'objectifs (verticalité), mais les budgets sont insuffisants. Ces 2 recherches (fondamentale et finalisée) DOIVENT être inséparables. Un objectif déclaré de la direction est celui d'une évolution progressive vers un contrat entre la communauté et le CNRS par lequel la communauté s'engagerait à une productivité de 70% dans le domaine des connaissances fondamentales contre 30% vers des recherches finalisées.

Sur les frontières avec l'INSERM : il faut développer l'impulsion par le CNRS, mais il ne faut pas de rapports de force « instrumentalisés », mais plutôt tenter de dégager des "universels d'organisation".

- Actions à développer : B. Pau enregistre avec enthousiasme les propositions de la section de développer des actions sur la violence et les addictions (= les « bugs » du cerveau), sur l'enseignement et le développement de l'enfant, sur le rapprochement (accord-cadres) avec le milieu hospitalier ; il faut profiter du grand attrait des thèmes de notre section (=

cerveau) sur les jeunes.

- Post-docs : la section s'inquiète du risque de développement de la précarisation des recherches : il faudrait faire le bilan global du nombre de chercheurs. B. Pau précise que ces contrats doivent être une entrée dans le métier, et non pas une « bourse ». En SDV, la formation est longue, et il est bon que le recrutement puisse se faire par un « sas » de 5 ans en CDD (= contrat de professionnalisation), qui est une réponse intégrative ; en aucun cas ça ne doit être une réponse politique pour diminuer le nombre de fonctionnaires.

- Situation internationale : la France n'est pas entrée en déclin, contrairement à ce que certaines attaques laissent entendre : depuis 10 ans, la part des publications françaises dans les publications internationales est passée de 4,5 à 5,5 %, quand dans le même temps les USA chutaient de 36 à 29 % ; l'Europe (32 %) représente le 1^{er} producteur de connaissances. Ceci dit, il existe un grand manque de chercheurs en France (150.000 contre 250.000 en Allemagne).

- Situation marseillaise : B. Pau vient de recruter Francis Galibert (7^{ème} DSA), qui le secondera pour travailler sur les projets régionaux. Il est parfaitement conscient qu'il faut mener et soutenir cette opération de restructuration jusqu'au bout.

Jean-Marie HOMBERT (DS de SHS) :

- Restructuration des petits labos : depuis son arrivée au Département SHS, il essaie de changer les pratiques des labos. « Certains labos sont au mieux virtuels au pire fantômes ». La situation ne nous permet plus de financer des chercheurs isolés. Il faut engager un regroupement des thématiques dans des laboratoires auxquels on donnera des conditions de travail, mais pour lesquels on aura des exigences. Avec un seul poste au recrutement pour certaines sections, on ne peut plus faire d'erreurs de casting. La vision disciplinaire ne doit plus être régionale, ou même locale, mais internationale, donc politique affichée de fléchages et regroupements.

- Bibliométrie : il constate que SHS est le seul Département à financer des revues (200), dont un grand nombre ne sont même pas lues et qui mobilisent quand même 80 postes d'ITA ! Il a engagé 10 vacataires pendant 6 mois pour une enquête de bibliométrie afin de se faire une opinion sur le bien-fondé de cette dépense. « La défense de la francophonie ne va pas forcément de pair avec la qualité scientifique ».

- Fléchages des postes : OUI, à 2 conditions : émaner de la communauté, et être pérennes ; mieux vaut ne pas recruter s'il n'y a pas de bon candidat.

- Interdisciplinarité : remise d'un document listant les 13 programmes dans lesquels SHS est engagé. Afin de définir quelles sont les disciplines et thématiques à sauver, et à développer, un colloque est organisé en septembre à Gif, favorisant ainsi le décroisement entre sections.

- Financements : SHS a peu de marge de manœuvre vis-à-vis des gels de crédits, car peu de programmes d'investissements (ce qui sera annulé en priorité sera : les

ATIP, les plates-formes technologiques, les engagements CPER et internationaux); ceci explique les retards de financements complémentaires par SHS de labos SDV.

- Actions à développer : SHS n'a pas les moyens de faire une politique en psychologie, la dotation moyenne par chercheur n'étant que de 1 à 4 k€.

Il faudra faire le bilan du programme Ecole et Cognition.

- Relations CID-programmes : ? (encore des progrès à faire sur la prise de notes !)

- La Psychologie en SDV et SHS : la section 29 insiste sur la place de la psychologie Française (3^{ème} rang international) qui est marginale en SHS comme en SDV, et primordiale dans l'articulation de ces deux départements.

- Critères d'évaluation : grande différence entre SDV et SHS sur la prise en compte des articles, chapitres et ouvrages : chaque « champ » exige ses critères.

J.-M. Hombert termine son intervention en insistant sur la sensibilisation au travail en commun, AU LABORATOIRE.

Motion « budget »

La section 29 exprime sa vive préoccupation devant l'ampleur des restrictions concernant le budget de la recherche, à une époque où la compétition pour la maîtrise du développement scientifique et technologique se fait plus cruciale, et où les grandes nations scientifiques augmentent très sensiblement leur effort de recherche. Elle estime que cet état de fait, qui s'ajoute à la réduction drastique du nombre de postes mis au concours, ne peut que retarder le développement de la recherche française.

La section 29 avait déjà exprimé à l'automne son extrême préoccupation devant l'insuffisance du budget de la recherche 2003, elle alerte solennellement les tutelles de la dégradation des conditions de travail de la recherche scientifique. La diminution des moyens donnés par la Nation à la Recherche fondamentale induira régression intellectuelle et dépendance scientifique, technique et économique.

Motion « délégation »

La section 29 demande que toutes les demandes de délégations des enseignants chercheurs continuent à être évaluées par les sections du Comité National.

[Selon une nouvelle règle, le Comité National n'évaluerait plus que les demandes pour des délégations dans un laboratoire différent du laboratoire d'origine.]

Motion « rapport d'évaluation des chercheurs »

La section 29 a appris que les rapports d'évaluation des chercheurs seront envoyés par les Directions Scientifiques des départements aux Directeurs d'unité qui les transmettront aux chercheurs dans le cadre d'un entretien dont la section ne connaît pas les modalités. La section regrette une fois de plus une décision rapide de la Direction Générale du CNRS sans réelle concertation avec le Comité National. La section décide de continuer d'envoyer elle-même les rapports d'évaluation aux chercheurs sans préjuger de ce que fera l'administration du CNRS de ces rapports.

II - EVALUATION DES UNITES DE RECHERCHE

➤ Remarques générales :

- Les porteurs de tous les projets (création ou renouvellement, avec section 29 en principale) ont fait une courte **présentation devant la section**. La section a trouvé que ce complément d'information était important et enrichissant. A l'avenir, ces présentations se tiendront *après* que les rapporteurs auront présenté l'unité.

- **Bilan de la session d'automne 2003** : aucun bilan ne nous a été remis par la Direction. Il semblerait que toutes les décisions de créations d'unités n'aient pas encore été officialisées.

➤ **phase B (ou D à mi-parcours)- 2004-2007 - section 29 en principale** : 12 projets ont été pris en considération, évalués et classés : 7 renouvellements (RT) et 5 créations (N) :

1. UMR 6152 LM&P « Mouvement et Perception » (U. Aix-Mrs 2), Jean-Louis Vercher, Dr adjoint : Michel Laurent, Marseille (RT à 2 ans) ;
 2. UMR GIN « Groupe d'Imagerie Neurofonctionnelle » (U. Caen et Paris 5, CEA + sections 7 et 34), Bernard Mazoyer, Caen (N car association avec le CEA, issue de l'UMR 6095) ;
 3. UMR 6024 LAPSCO « Laboratoire de Psychologie Sociale de la Cognition » (U. Clermt-Frd 2 + section 34), Michel Fayol, Clermont-Ferrand (RT) ;
 4. UMR 6552 « Ethologie, Evolution, Ecologie » (U. Rennes 1 + section 30), Martine Hausberger, Rennes (RT) ;
 5. UMR 6155 LNC « Laboratoire de Neurobiologie de la Cognition » (U. Aix-Mrs 1), Bruno Poucet, Marseille (RT à 2 ans) ;
 6. UMR « Neurosciences Fonctionnelles et Pathologies » (U. Lille 2 et Picardie, CHRU Lille, CHU Amiens), Muriel Boucart, Lille (N - phase D) ;
 7. UMR 6146 LPC « Laboratoire de Psychologie Cognitive » (U. Aix-Mrs 1), Jonathan Grainger, Marseille (RT à 2 ans) ;
 8. UMR P3M « Plasticité et Physio-Pathologie de la Motricité » (U. Aix-Mrs 2 + section 26), Laurent Vinay, Marseille (N, issue d'une partie de la FRE 2109 INPC Clarac) ;
 9. UMR « Institut de Neurosciences Cognitives de la Méditerranée » (U. Aix-Mrs 2), Driss Boussaoud, Marseille (N, issue d'une partie de la FRE 2109 INPC Clarac et d'une équipe de l'UMR 5015 ISC Burnod de Lyon) ;
 10. UMR 6149 « Neurobiologie Intégrative et Adaptative » (U. Aix-Mrs 1), Michel Lacour, Marseille (RT à 2 ans) ;
 11. UMR 6096 LaCo « Langage et Cognition » (U. Poitiers + section 34), Jean-François Rouet, Poitiers (RT, ex Gaonac'h) ;
 12. UMR « Vieillesse et Développement Adulte » (U. Tours), Michel Isingrini, Tours (N, issue de l'EA 2114).
- Equipe M. Jamon « Génomique Fonctionnelle, Comportements et Pathologies » (issue d'une partie de la FRE 2109 INPC Clarac) – Evaluation scientifique : avis favorable (l'intégration du projet est pertinente dans le pôle génome de la Timone) ;
- Equipe C. Assaiante (issue d'une partie de la FRE 2109 INPC Clarac) – Evaluation scientifique : avis favorable (intégration à définir avec la direction scientifique).

➤ **Examen de laboratoires ou d'équipes dans des laboratoires relevant secondairement de la section 29**

UPR GERM « Groupe d'Etude des Réseaux Moteurs » (section 26 - U. Aix-Mrs 2), Jean-Pierre Ternaux, Marseille (N, issue de la FRE 2102) – avis favorable (*création en FRE* avec une thématique recentrée autour des réseaux respiratoires);
FRE ESP « Ergonomie Sportive et Performance » (section 26 - U. Toulon), Guy Falgairette, Dr-adjoint Jeanick Brisswaller, Toulon (N, issue de l'EA 3162) – avis favorable à la prise en considération, mais *défavorable* sur la qualité scientifique ;
UMR 6035 IRBI « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » (section 30 - U. Tours), Jérôme Casas, Dr-adjoint Jean-Paul Monge, Tours (RT) – avis favorable (pas de chercheurs de la 29) ;
UMR 6057 LPL « Laboratoire Parole et Langage » (SHS section 34 - U. Aix-Mrs 1 + section 7), Philippe Blache, Dr-adjoint Noël Nguyen, Aix (RT, ex Teston) - avis favorable ;
UMR 5009 ICP « Institut de la Communication Parlée » (STIC section 7 - U. Grenoble 3 et INP + section 34), Jean-Luc Schwartz, Grenoble (RT) - avis favorable ;
UMR 6073 « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » (section 28 - U. Tours et INRA + section 26), Danielle Monniaux, Dr-adjoint Yves Combarous, Tours (RT) - avis favorable ;
UMR 6597 IRCCYN « Institut de Recherche en Communications et CYbernétique de Nantes » (STIC section 7 - U. Nantes, Ecole Centrale et Ecole des Mines de Nantes + sections 8 et 9), Jean-François Lafay, Nantes (RT) - avis favorable ;
UMS LUTIN « Laboratoire d'Usages et Technologies d'Information Numériques » (STIC section 7 - UT Compiègne + section 34), Dominique Boullier, Paris (N, liée à la FRE 2627 Tijus, ex Rogalski) - avis favorable au principe qui sous-tend la demande, mais *défavorable* au projet sous sa forme actuelle (à revoir).

III - EVALUATION DE L'ACTIVITE DES CHERCHEURS

- **Egalité hommes - femmes** : les 40 propositions de médaille d'argent 2002 sont toutes des hommes ! Les 7 femmes présidentes de section sont contre une discrimination positive. La section s'interroge sur l'autocensure des femmes à la candidature DR.
- Au total **163 dossiers de chercheurs**, rattachés à des Unités de Recherche, ou hors structures nés une année

impaire, sont examinés. 4 ont été revus suite à la précédente session. 12 n'ayant pas fourni de rapport (ou un rapport jugé insuffisant) seront revus à la prochaine session. 4 ont été jugés insuffisants.

- **autorisations à concourir** : CR2 (6 OUI), CR1 (10 OUI et 3 NON) et DR2 (3 OUI). 4 jurys de CR et 3 jurys de DR sont constitués. Il y a environ 113 candidats, pour 13 postes (5 CR2, 3 CR1 et 5 DR2). Pour certains candidats, il faut ajouter les postes ouverts en CID 45 (2 CR2, 3 CR1 et 2 DR2). Comme précédemment, la section retient le principe de l'audition des candidats DR.

Auditions : CR 2 et 3 juin ; DR 3 juin - **Jurys d'admissibilité** : 4 et 5 juin - **Jurys d'admission** : DR 7 juillet, CID 8 juillet et CR 10 juillet.

- **Reconstitutions de carrière** : les 7 dossiers concernés reçoivent un avis favorable.
- **changement d'affectation** : Jean Lorenceau, Dr de l'UMS 2551 RISC (SHS), affecté à l'UPR 2191 Fregnac : avis favorable à son affectation à l'UPR 640 Renault dès septembre.
- **éméritat** : Célia Matzkin (UMR 8581 O'Regan), avis favorable.
- Propositions de **médailles** : bronze Johannes Ziegler (UMR 6146 LPC Grainger), argent Martin Giurfa (FRE 2382 Giurfa).
- 11 demandes d'accueil ou de renouvellement de **délégations** sont acceptées et classées + 2 non classées, dont une pour 2ème renouvellement ; 4 demandes sont refusées (section 29 non concernée, ou projet trop vague ou non prioritaire).

Classement : 1: Nathalie Huet [déclassée l'année dernière par la Direction Scientifique] ; 2 ex-aequo: Jozsina De Graaf, Anne Didier, Robert Jaffard, Séverine Samson, Rasyid Sanitosio ; 7: Claire Rampon ; 8 : Monique Majchrzak ; 9: Arnaud Rey ; 10 : Gérard Brand ; 11: Eric Raufaste.

- Renouvellement de **mise à disposition** : un dossier accepté.

V - CALENDRIER 2003

Session d' « automne » : du 9 au 11 décembre.

Ce compte-rendu a été rédigé par les élus SNTRS-CGT (A. Y. Jacquet), Sgen-CFDT et SNCS-FSU de la section 29

Motion de la section 27 (votée à l'Unanimité le 27 février 2003).

La section 27, réunie en session de printemps du 24 au 27 Février 2003, a été informée par le département SdV d'une baisse de 25% du soutien de base CNRS aux laboratoires, sous l'effet cumulé d'une annulation et du gel de certains crédits auxquels il convient d'ajouter la disparition des crédits spécifiquement destinés aux jeunes chercheurs. La section observe le développement grandissant de l'amertume et de la frustration liées au blocage des carrières des acteurs de la

recherche, qui ne ménagent pas leurs efforts ainsi que l'anxiété grandissante des postulants à des postes statutaires dont le faible nombre est extrêmement préoccupant. La section 27 alerte solennellement les tutelles de la dégradation des conditions de travail de la recherche scientifique. La diminution des moyens donnés par la Nation à la Recherche fondamentale induira régression intellectuelle et dépendance scientifique, technique et économique.